

**K**



# Estimation du coût des mesures environnementales

## 7 – Étude d'impact



## Estimation du coût des mesures environnementales

Deux grands types de mesures adoptées pour supprimer, réduire ou compenser les impacts du projet sur l'environnement sont distingués :

- celles qui résultent de l'adaptation du projet dans toutes les phases d'études ;
- celles qui correspondent à des mesures spécifiques.

**Les premières** ne peuvent pas être chiffrées car le projet a intégré les préoccupations environnementales très en amont : le tracé proposé à l'APS tenait déjà compte des grandes contraintes techniques et environnementales (par exemple le choix des sites de dépôt résulte d'études amont très poussées sur une soixantaine de sites et au final les sites retenus présentent les moindres impacts en terme de nuisances temporaires relatives à la phase chantier).

Toutes ces mesures, si elles contribuent à améliorer la prise en compte de l'environnement, ne sont pas chiffrables de façon indépendante puisqu'elles font partie intégrante du projet.

**Les mesures spécifiques**, par contre, peuvent être identifiées et chiffrées à l'aide des ratios habituellement appliqués lors des études d'infrastructures de transport. Ce sont celles qui figurent dans le tableau placé ci contre.

Le coût des mesures spécifiques prises en faveur de l'environnement sur le territoire français s'élève à 146 millions d'euros (valeur janvier 2003), soit **164 millions d'euros (valeur janvier 2006)**.

Ce coût ne comprend pas le chiffrage des études complémentaires qui seront menées au stade de l'Avant Projet de Référence et d'Avant Projet Détaillé.

Il est à noter que la nature même du projet : ligne ferroviaire à 90 % en tunnel ne génère que peu d'impact. Le coût des mesures de réduction et de compensation tient compte de ce faible impact par rapport à son linéaire total (4 km à l'air libre seulement pour 47 km de tunnel).

Tableau de synthèse des mesures de réduction et de compensation

MESURES	DÉTAIL DES MESURES	ESTIMATION DES COÛTS DES MESURES (VALEUR JANVIER 2003) EN MILLIONS D'EUROS HT
<b>Eaux superficielles et souterraines</b>	Aménagements hydrauliques, ouvrages de protection des eaux, compensation des sources présentant des risques de tarissement.	44,5
<b>Milieu naturel</b>	Remise en état des sites de dépôt, des sites de chantier et de logistique. Réhabilitation et de conservation générales. Mesures de compensation pour la destruction des espèces protégées et pour les sites Natura 2000.	5
<b>Paysage</b>	Modelage des merlons. Aménagement des sites de dépôt, de chantier et de logistique. Insertion architecturale et paysagère du bâtiment voyageurs.	32
<b>Acoustique</b>	Ecrans, merlons anti-bruit, traitements de façades.	44
<b>Urbanisme – Suivi environnemental</b>	Pistes, ouvrages d'art	20
<b>Archéologie</b>	Redevance, diagnostic, fouilles	0,5
<b>TOTAL</b>		<b>146</b>

